



POINT de REPERE

Siège social :

POINT de REPERE

292 rue du Général de Gaulle

78740 VAUX SUR SEINE

06.19.19.83.18

« Par monts et par Vaux » Le règlement

1) Organisation:

L'association sans but lucratif, régie par la loi de 1901, POINT de REPERE organise la course « Par Monts et par Vaux » de Vaux sur seine, le dimanche 29 avril 2007.

2) Parcours:

Les 16 km sur routes asphaltées et chemins se déroulent sur une boucle parcourue deux fois, une fois pour les 8 km dans les rues et chemins de Vaux. Circuit avec environ 190m de dénivelé.

3) Départ:

10h Place de la Gare. L'échauffement au delà de la ligne de départ sera interdit. Pour éviter de nuire à la sécurité des coureurs, l'accompagnement en vélo ou tout autre moyen de transport est strictement interdit. Le non respect de cette règle entraînera la disqualification du coureur par le signaleur de course ou les membres de l'organisation.

4) Arrivée:

L'arrivée aura lieu Place de la Gare. Le temps limite pour parcourir les 16 km de la course est fixé à 2h30. Passé ce délai, les organisateurs se dégagent de toute responsabilité.

5) Ravitaillements:

Placés au 8^{ème} km et à l'arrivée. Assurés par l'équipe organisatrice.

6) Participation:

L'épreuve est ouverte à toute personne licenciée ou non, née en 1989 et avant. Les participants non licenciés doivent être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

7) Inscriptions:

Le montant des droits d'inscription est fixé à 10,00 € le jour de la course ou à 8,00 € en pré-inscription. Les inscriptions par courrier devront être postées au plus tard le 12 avril 2007. Les inscriptions seront possibles de 08h à 9h30 le jour de la course.

L'enregistrement définitif de la demande d'inscription ne sera effectué que si le bulletin individuel est dûment rempli, signé par le concurrent et accompagné du règlement de son montant ainsi que le certificat médical ou la photocopie de la licence. Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisation.

8) Dossards:

Le dossard doit être porté sur la poitrine, fixé par quatre épingles et visible dans son intégralité. Il est à retirer personnellement sur le lieu du départ le 29 avril à partir de 08h et jusqu'à 9h30.

9) Assistance médicale:

Les soins seront assurés par des secouristes. Le médecin de l'épreuve pourra mettre hors de course tout concurrent dont la santé lui semblerait compromise.

10) Responsabilités:

Responsabilité civile. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF Individuelle accident: les licenciés bénéficient des garanties accordés par leur seule licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

11) Récompenses:

Un tee-shirt souvenir sera remis à chaque participant terminant la course.

12) Coupes:

Coupes aux 3 premiers du classement et dans chaque catégorie femme, homme (soit 21 coupes):

Remise des prix à 12h (au mieux). Toute personne absente lors de la remise des prix ne pourra prétendre à sa récompense ou son lot.

pointderepere@free.fr

<http://pointderepere.free.fr/>

Inscription au J.O. N° 2004 0040 1583



Siège social :
POINT de REPERE
292 rue du Général de Gaulle
78740 VAUX SUR SEINE
06.19.19.83.18

Catégorie d'âge saison 2006/2007

CATEGORIES	ABREV.	HOMMES		FEMMES	
ECOLE ATHLETISME	EA	1998	et après	1998	et après
POUSSIN(E)	PO	1996	1997	1996	1997
BENJAMIN(E)	BE	1994	1995	1994	1995
MINIME	MI	1992	1993	1992	1993
CADET(TE)	CA	1990	1991	1990	1991
JUNIOR	JU	1988	1989	1988	1989
ESPOIR	ES	1985	1987	1985	1987
SENIOR	SE	1968	1984	1968	1984
VET 1	V1	1958	1967	1958	1967
VET 2	V1	1948	1957	1948	1957
VET 3	V1	1938	1947	1947	et avant
VET 4	V1	1937	et avant		

Rappel : Le certificat médical est obligatoire ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs